

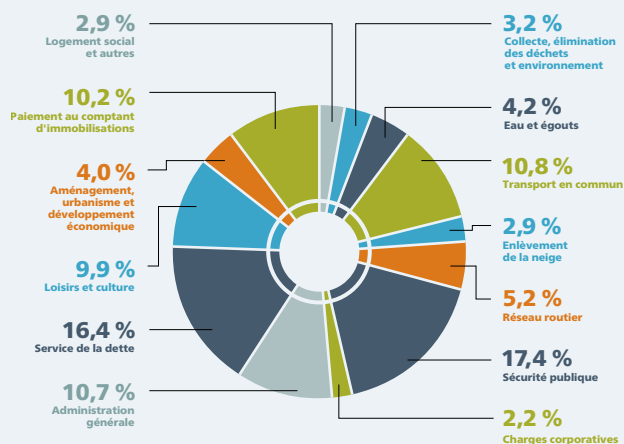
Sommaire exécutif

Un budget équilibré de 6,17 G\$

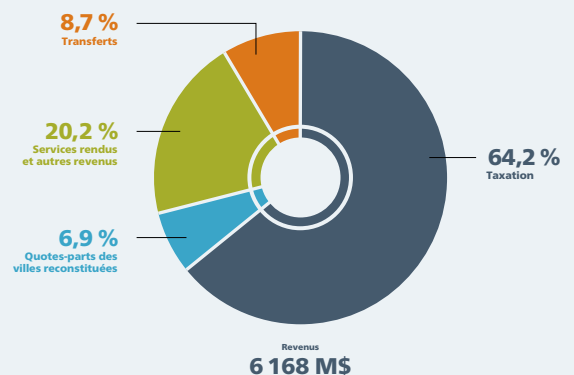
Le 25 novembre 2019, le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé un budget de fonctionnement équilibré de l'ordre de 6,17 G\$ pour l'année 2020. Les décisions budgétaires prises pour le budget et le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 s'inspirent de la première consultation prébudgétaire de l'histoire de la Ville de Montréal, tenue de mars à mai 2019, et de la consultation Rêvons Montréal 2020-2030 réalisée presque simultanément. La programmation budgétaire confirme les choix que nous faisons en termes de transition écologique, de mobilité, d'habitation et de développement économique pour construire une ville à l'image des Montréalaises et des Montréalais.

Des décisions budgétaires qui influencent le quotidien

Répartition des dépenses par activité



Provenance des revenus



Taxes foncières

Immeubles résidentiels

↑ 1,7 %	Taxe foncière générale	↑ 1,8 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,1 %	Taxe relative à l'eau	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	

↑ 0,2 %	Taxes de services	↑ 0,3 % Décisions des conseils d'arrond.
↑ 0,1 %	Taxes PTI d'arrond.	

Hausse des charges fiscales totales des immeubles résidentiels	↑ 2,1 %
--	---------

Immeubles non résidentiels

↑ 1,4 %	Taxe foncière générale	↑ 1,5 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,1 %	Taxe relative à l'eau	
0 %	Taxe relative à la voirie	
0 %	Taxe relative à l'ARTM	

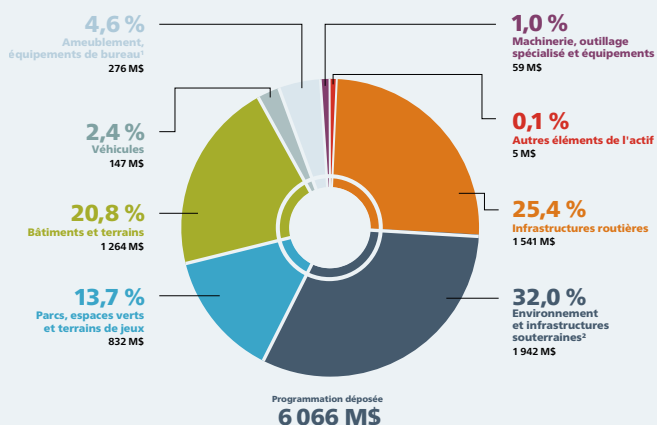
↑ <0,1 %	Taxes de services	↑ <0,1 % Décisions des conseils d'arrond.
↑ <0,1 %	Taxes PTI d'arrond.	

Hausse des charges fiscales totales des immeubles non-résidentiels	↑ 1,5 %
--	---------

Un PTI de 6,06 G\$

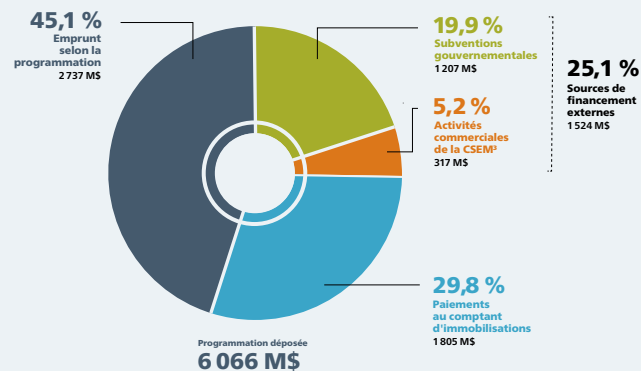
Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville de Montréal compte réaliser ou entreprendre au cours des trois prochaines années pour combler ses besoins en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes. Des investissements de 6 066 M\$ sont prévus au PTI, soit 2 001 M\$ pour l'année 2020, 2 015 M\$ pour l'année 2021 et 2 050 M\$ pour l'année 2022. La protection et la réhabilitation des infrastructures essentielles de l'eau et routières sont les éléments qui nécessiteront les plus grands investissements, soit 3 122 M\$.

Investissements par catégorie d'actifs



1 - Intègre l'informatique
2 - Intègre l'eau

Modes de financement



3 - CSEM = Commission des services électriques de Montréal